



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'ÉLEVEURS DE GALLINACÉS ET DE PALMIPÈDES

« FFV – FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VOLAILLES »

Fédération associative type « loi 1901 » reconnue en préfecture de police de Paris. Membre de la SCAF

Communiqué à l'attention des éleveurs membres et de l'encadrement des clubs de volailles et palmipèdes de races.



Chères présidentes, chers présidents,
Chères éleveuses, chers éleveurs,

Ça y est, nous y sommes, une nouvelle année vient de s'écouler et c'est avec un grand plaisir qu'en mon nom propre et au nom du conseil d'administration de la Fédération Française des Volailles (FFV), je vous transmets mes vœux les plus sincères pour l'année 2024 ! Que celle-ci vous procure tout le bonheur du monde, une réussite significative dans vos projets sans oublier l'indispensable bonne santé.

Il ne saurait y avoir de changement d'année sans se remémorer l'année écoulée, qui fût tout sauf un long fleuve tranquille mais qui néanmoins, avec un certain recul, fût riche en événements. L'occasion pour moi de vous présenter une petite rétrospective...

La priorité de votre fédération étant de promouvoir sans relâche et du mieux possible vos intérêts d'éleveurs et de clubs de races. Face à la complexité du contexte dans lequel nous nous trouvons, de très nombreux dossiers importants ont dû être développés.

« Nationale FFV 2023 »

Comme tous les deux ans, la Fédération Française des Volailles a organisé en octobre dernier sa « Nationale FFV » au parc des expositions de Limoges.

Cela a été une première pour ma part, en qualité de président de la FFV. J'ai pu compter sur l'investissement sans faille de l'équipe fédérale et de celle du Syndicat Limousin Avicole et Apicole qui nous accueillait et que je remercie très chaleureusement.

405 éleveurs exposants

3348 volailles et palmipèdes de races -> dont 51 couples, 56 trios, 22 parquets et 2 volières

Cet événement n'aurait pu être une réussite sans votre implication à toutes et tous, un très grand merci.

Nous pouvons être fier(e)s de notre aviculture de sélection !

La volonté de bien faire et de tenter de nouvelles choses pour nos éleveurs et clubs, était prédominante. Nous avons pu organiser le samedi soir un repas des éleveurs convivial où la restauration était de très

bonne facture. L'occasion d'organiser la remise des prix FFV notamment, et de mettre en avant à la fois bénévoles, éleveurs et clubs.

La race Gauloise, fêtant son centenaire d'homologation en 2023, a bien été mise à l'honneur grâce à l'implication du Bresse Gauloise Club de France avec notamment une très jolie présentation de toiles photographiques.

Nous avons veillé au bon déroulement du jugement en appliquant une nouvelle organisation avec pour but la simplification et la fluidité des choses, ce qui a plutôt bien fonctionné dans une atmosphère saine et bienveillante. Je remercie nos juges venant de France, Belgique, Italie, Espagne, Suisse et du Luxembourg pour leur implication.

Le format d'un jugement sur une journée nous tenait à cœur avec notre équipe FFV afin de répondre positivement à des contraintes logistiques pour nos éleveurs (jours de congés et nuitées supplémentaires, augmentation des coûts, ...), des contraintes relevant du bon sens liées à la condition de nos animaux présents un jour en moins sur le salon et une certaine égalité de jugement, tous étant jugés le même jour.

Néanmoins, je ne peux m'empêcher de relever la difficulté de réunir autant de juges pour nos événements. Je pense qu'il sera nécessaire de renouer le dialogue et le travail conjoint avec notre Association Nationale des Juges Avicoles (ANJA) afin de développer d'autres axes de formation pour créer de nouvelles vocations pertinentes au sein de nos corps de juges français, tout simplement en cohérence avec notre époque et nos besoins réels.

Enfin, lors de cet événement, notre Fédération a organisé son assemblée générale.

Élargissement de l'équipe FFV

Lors de notre AG de Limoges, la Fédération Française des Volailles a connu de gros changements au sein de son équipe.

Vous n'êtes pas sans savoir que la FFV a vécu des difficultés internes. Malgré cela, elle a su se maintenir et se développer dans un contexte des plus critiques (interne et externe) au prix du sacrifice et d'un investissement considérable de trop peu de personnes. C'est pourquoi il était indispensable d'élargir nos forces vives et cela a été le cas le 21 octobre dernier.

9 nouvelles personnes parrainées par nos clubs sont venues enrichir notre équipe. Toutes ont cette volonté de s'impliquer et d'aller de l'avant pour défendre nos éleveurs, clubs de races et faire rayonner votre Fédération. L'adaptation de chacun nécessitera fort probablement quelques réglages au démarrage mais j'ai pleine confiance en notre avenir.

Le compte-rendu détaillé de cette Assemblée Générale vous sera communiqué très prochainement. La composition du bureau est déjà disponible sur le site de la FFV.

Lutte contre l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP)

On ne peut bien évidemment faire abstraction d'un sujet qui nous concerne toutes et tous depuis de trop nombreuses années maintenant, je veux bien évidemment parler de l'Influenza Aviaire.

En effet, il était fort délicat de ne pas aborder chacune de nos dernières saisons d'élevage sans craindre de voir cette épée de Damoclès nous tomber dessus lors de la saison d'expositions avec parfois un sentiment de faire « tout ça pour rien » et d'élever clairement à perte.

Déjà fragilisée par l'inflation générale sur le prix des aliments, matières premières ou encore matériel d'élevage, par des années COVID qui laissèrent assurément leur trace avec l'annulation de bon nombre de nos événements ou encore par un contexte législatif et réglementaire de plus en plus contraignant, notre passion était clairement à bout de souffle risquant de rompre à petit feu.

Enfin, l'épizootie principalement saisonnière véhiculée en partie de du fait des flux migratoires de la faune sauvage, l'IAHP, est devenue au fil des années une contrainte automnale. La nécessité de trouver des solutions pour préserver notre activité et son patrimoine unique était devenue tout simplement indispensable et vital.

La FFV en lien direct avec la Société Centrale d'Aviculture de France (SCAF), est partie au front et a saisi l'occasion unique d'être force de proposition pour l'écriture du nouvel arrêté ministériel pour la lutte contre l'IAHP. En travail direct avec la Directrice Générale de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) régie par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, nous avons pu transmettre un certain nombre de propositions afin de simplifier les démarches et protéger nos éleveurs. Volonté partagée par toutes les parties.

Note : Qu'est-ce que la DGAL ? La direction générale de l'Alimentation (DGAL ou DGAI) est une direction dépendant du ministère français de l'Agriculture et de l'Alimentation. Son domaine de compétence recouvre la qualité et la protection des végétaux, la santé et la protection animales, la sécurité sanitaire des aliments, l'offre alimentaire et les contrôles aux frontières. Pour mettre en œuvre ses actions sur le terrain, la direction générale de l'Alimentation s'appuie sur les services déconcentrés de l'État : en département avec les directions départementales de la Protection des populations (DDPP) et les directions départementales de la Cohésion sociale et de la Protection des populations (DDCSPP)

Mi-septembre, nous avons eu connaissance de cet arrêté avant validation définitive. A notre grande surprise et je dirais même désespoir... une nouvelle contrainte jamais abordée auparavant est arrivée de nulle part : les tests virologiques obligatoires 72h avant une exposition pour tout sujet exposé. Ce qui, en termes de coûts, logistiques, disponibilités, etc., n'était tout simplement pas réalisable, ou engendrerait la fin purement et simplement de nos expositions en périodes de risque modéré (zones contrôlées) et pour tout le territoire en cas de risque élevé.

Après moults échanges et propositions de part et d'autre, en 24h, nous avons su renverser la balance et obtenir une nouvelle notion sans précédent ni d'égal jusqu'à présent : l'autorisation de nos rassemblements d'oiseaux captifs dès lors que ces derniers sont hors de contact avec l'avifaune sauvage.

Mise au point concernant l'arrêté ministériel IAHP paru le 28 septembre 2023

L'arrêté ministériel du 25 septembre 2023 (parution au journal officiel le 28 septembre 2023) fixe ainsi les nouvelles règles complémentaires relatives aux mesures de surveillance, de prévention, de lutte et de vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), en particulier à destination des rassemblements de volailles et d'oiseaux captifs :

Selon l'article 18 de ce dit arrêté, par dérogation, sont autorisés :

a) Les rassemblements d'oiseaux captifs appartenant à des espèces listées en annexe I du présent arrêté ;

b) Les rassemblements d'oiseaux captifs détenus en volière sans contact avec l'avifaune sauvage ;

c) Les rassemblements de volailles et d'oiseaux captifs autres que ceux visés en points a) et b), si les détenteurs participants effectuent un dépistage virologique 72 heures avant le transport vers le lieu de rassemblement. Ces résultats sont transmis aux préfets du lieu de détention des oiseaux et du lieu de rassemblement.

Le point b) concerne directement nos oiseaux captifs de races (volailles, palmipèdes,), et doit donc permettre le déroulement des expositions avicoles, peu importe le niveau de risque, dès lors que les animaux exposés n'ont pas été en contact avec l'avifaune sauvage. Autrement dit, dès lors que les conditions de détention liées au risque IAHP sont respectées, la présence de nos volailles/palmipèdes de

racas doit être maintenue. Pour rappel, ce nouvel arrêté reprend très explicitement la terminologie européenne définie à l'article 4 du règlement (UE) 2016/429 :

- 9) « volailles », les oiseaux élevés ou détenus en captivité aux fins suivantes : a) la production de viande, d'œufs à consommer ou autres - b) la fourniture de gibier sauvage de repeuplement - c) l'élevage d'oiseaux utilisés pour les types de production visés aux points a) et b).

- 10) « oiseaux captifs », les oiseaux autres que des volailles détenus en captivité à toute autre fin que celles visées au point 9), y compris ceux qui sont détenus aux fins de spectacles, de courses, d'expositions, de compétitions, d'élevage ou de vente.

A noter :

L'instruction technique émanant de la DGAL et à destination des services départementaux (DDPP) n'a pas encore été communiquée. C'est pourquoi il peut arriver que certaines d'entre-elles n'interprètent pas de la meilleure des façons les nouvelles directives ou ne veulent tout simplement pas prendre de risque en appliquant l'ancienne réglementation. Ce sont, comme pour toute nouveauté, des points de réglage qui avec l'appui de votre Fédération ou la SCAF peuvent très bien se résoudre. La FFV et la SCAF saisiront la DGAL en dernier recours.

Merci de ne pas prendre comme prétexte les contraintes IAHP pour l'annulation de votre exposition quand celle-ci relève de problématiques autres afin de ne pas alimenter un phénomène de psychose qui n'a pas lieu d'être.

La FFV et la SCAF ont également transmis des documents à destination des éleveurs et des associations organisant des expositions à la DGAL pour validation officielle en attendant la redescende de l'instruction technique aux DDPP et pour vous aider dans vos démarches.

Pour conclure ce point, j'attire votre attention sur le respect strict des mesures dans vos élevages pour satisfaire aux nouvelles conditions de l'arrêté. Il en va de la responsabilité de chacun d'entre vous, de chacun d'entre nous que de respecter les règles. Les conséquences en cas de non-respect pourraient être dramatiques. Merci pour votre implication et rigueur !

Un guide pratique vous sera bientôt communiqué.

Mise au point : Présence au Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris

Vous n'êtes sans savoir que la Société Centrale d'Aviculture de France (SCAF) ne sera pas présente cette année au SIA de Paris.

Afin d'éclaircir et de rétablir les vérités sur ce dossier, notamment alimenter par certaines communications erronées qui circulent de part et d'autre, il me semble nécessaire de vous expliquer la situation.

Pour rappel, la SCAF, notre entité mère, est la confédération reconnue d'utilité publique qui fédère la Fédération Française des Volailles (FFV), la Société Nationale de Colombiculture (SNC), la Fédération Française de Cuniculture (FFC), la FAEC, la Fédération Nationale des Juges (FNJ) et les différentes régions.

Celle-ci est invitée au SIA de Paris afin de représenter l'aviculture de sélection.

Des représentants de la SCAF ont pu rencontrer Comexposium, entité privée qui organise les SIA, en septembre dernier. A l'époque, la situation ne laissait pas la possibilité d'une participation des volailles et pigeons. Mais... cette dernière a évolué avec la mise en place du nouvel arrêté ministériel.

La SCAF a donc sollicité Comexposium pour la participation de nos animaux « à plumes », ce qui, après de longs mois d'attente, a strictement été refusé pour deux raisons avancées : le fait qu'ils sont maître de leur organisation et ne sont pas obligés de se référer au nouvel arrêté ; le fait qu'ils ne veulent pas créer de « favoritisme » entre les professionnels et nous. Pour ce dernier argument, nous savons pertinemment qu'il n'y aucune comparaison possible et que les intérêts et uns et des autres sont totalement différents.

Face à la fermeté de l'organisateur privé et à la suite des discussions des participants de sa dernière AG, la SCAF a donc sollicité son bureau, puis son CA, afin de statuer sur une présence ou non au SIA en partant du principe : La SCAF représente toutes les espèces et non seulement les lapins.

Dans cette affaire, la Fédération Française des Volailles par mon intermédiaire avec consultation du conseil d'administration, a fermement défendu la présence de la SCAF à Paris avec les arguments suivants :

- **Visibilité auprès de grand public -> opinion publique**

- Un point non négligeable quand on connaît les mouvements (animalistes par exemple) qui nous guettent... si l'on ne pèse pas auprès du grand public, si on ne transmet pas les bons messages, si on ne se montre pas... nous ne pouvons derrière acquérir une visibilité nous permettant de peser face aux contraintes sociétales.
- Un public d'ailleurs très demandeur de notre venue, très réceptif, certes pas des éleveurs comme nous en avons l'habitude mais un public généralement familial, venant de tous les horizons.

- **Visibilité médiatique :**

- Ce point n'est pas négligeable lors de cet évènement, c'est même une occasion annuelle en or de nous montrer, de parler de nous via des canaux plus ou moins avertis.

- **Lobbying et politique !**

- Quoi de plus important pour une entité de notre envergure (reconnue d'utilité publique) que d'aller directement au contact de nos différents partenaires nationaux potentiels ?! Quoi de plus important pour nous que d'aller directement au contact de nos politiques ? ...

- La non-participation de la SCAF à ce salon cette année serait probablement un point de non-retour et anéantirait le rôle emblématique qu'a eu la SCAF depuis toujours au salon de Paris.
- La participation et motivation de la Fédération Française des Volailles qui a validé sa présence bien que les volailles ne soient pas autorisées cette année encore.
- La présence de Races de France
- Paris est un évènement tout à fait unique en son genre et la SCAF se doit de respecter certains codes, l'objectif est de mettre en place un concept bien particulier adapté au lieu, de ses contraintes et aux exigences de l'organisateur privé Comexposium. Si nous ne « sauvons pas les meubles » cette année, nous n'aurons très certainement plus l'occasion de produire un concept novateur en vue de l'édition suivante. Le « timing » étant des plus courts pour cette année. Nous devons admettre que notre présence au SIA n'est strictement pas à réfléchir et organiser comme nos activités telles que nous les connaissons ailleurs.

Des arguments relevant assurément du bon sens. Néanmoins la FFV s'est retrouvée complètement esseulée dans ses revendications. En effet même le corps technique dont les animaux pouvaient être présents n'a pas voulu donner suite pour une participation à Paris. Le C.A. de la SCAF a donc acté en majorité sa non présence au SIA.

Il est regrettable que les personnes qui revendiquent maintenant une présence à Paris en organisant un évènement « solitaire » n'aient pas été présentes dans les débats pour l'organisation officielle comme cela se pratique depuis des décennies.

Force est de constater que l'échec de la présence officielle de la SCAF à Paris ne repose que sur des conflits de personnes et d'égos en oubliant les essentiels : nos éleveurs, de même pour tout l'historique de notre présence au salon. Tout simplement du grand gâchis !

La FFV, bien qu'ayant été la seule à prôner la présence de la SCAF à Paris respecte la décision de son entité mère votée collégalement. Nous avons un système en place, nous devons le respecter et prendre les mesures qui s'imposent afin de l'améliorer et le renforcer. L'union qui a été et doit toujours être notre force se doit de prédominer sur toute initiative chevaleresque. Tournons-nous dès à présent vers l'avenir puisqu'il n'y a pas d'échec mais bel et bien de la matière à travailler pour réaliser nos plus grandes réussites.

Perspectives 2024

L'année 2024 débute en trombe avec la profonde volonté d'aller de l'avant pour chacun des 13 élus au conseil d'administration de la FFV !

Je ne vais pas m'étaler sur les différents sujets en cours d'élaboration, vous serez informés au fur et à mesure des avancées.

Néanmoins et toujours pour servir au mieux les intérêts des clubs de races et des éleveurs, la FFV complète son site internet et y inclus de nombreux services concernant la valorisation des clubs, tout en simplifiant l'interactivité avec l'outil. D'ailleurs, en ce début d'année 2024, nous mettons à disposition un calendrier interactif d'expositions (en version 1), sur lequel vous pouvez déjà inscrire vous-même votre exposition combinée à de nombreux autres renseignements pratiques.

A cause, ou grâce de l'IAHP - c'est selon -, l'équipe de la FFV doit avancer sur les fondamentaux d'un statut d'éleveur sélectionneur inattaquable, en lien avec le Droit, les exigences réglementaires de l'état et l'intérêt individuelle des éleveurs sélectionneurs ; c'est une priorité.

Enfin, la FFV ne néglige pas son rôle d'animateur de filière en évaluant les modalités d'organisation d'animations nationales.

De très belles perspectives en prévision au service de l'intérêt de notre élevage de sélection

Je vous souhaite encore une merveilleuse année 2024 et vous dis à très vite.

Avec mes amitiés



Thomas FRUGOLINO
Président de la Fédération Française des Volailles (FFV)